

**L'E-ssentiel n°181**

## **Les CAF ont versé 72,4\* milliards d'euros de prestations en 2017**

**Les dépenses de prestations légales de la branche Famille ont légèrement augmenté de 0,8% entre 2016 et 2017, avec une hausse des allocations de solidarité et de soutien à l'activité et un repli des aides aux jeunes enfants. L'ensemble des chiffres est disponible dans le dernier numéro de [l'E-ssentiel](#) en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).**

L'évolution est contrastée selon le type de prestations : les prestations légales dédiées à l'enfance et la jeunesse augmentent de plus de 2%, représentant ainsi 18,7 milliards d'euros en 2017, dont 12,2 milliards d'allocations familiales. L'allocation de soutien familial (Asf), en particulier, croît de 6,9% et le Complément familial de 6,4% à la suite des différentes revalorisations, et plus marginalement, de la généralisation de la garantie des impayés de pensions alimentaires et de l'Asf complémentaire.

Les dépenses de solidarité et de soutien à l'activité sont également en hausse, de plus de 3%, avec la mise en place de la prime d'activité en 2016. Le montant de ses versements connaît une croissance de 10,7% entre 2016 et 2017, en lien avec le nombre de ses bénéficiaires pour ses deux premières années d'existence. Les dépenses du Revenu de solidarité active (Rsa) restent relativement stables, avec une diminution du nombre de ses prestataires, compensée par une hausse du montant moyen versé à la suite des revalorisations du montant forfaitaire.

Cette édition de [l'E-ssentiel](#) montre également une diminution de 4% des dépenses liées à la Prestation d'accueil du jeune enfant, composée de la prime de naissance ou d'adoption, de l'allocation de base (Ab), du complément de libre choix du mode de garde (Cmg), ainsi que du complément de libre choix d'activité (Clca) remplacé progressivement à compter de 2015 par la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Prepae)). Cette baisse s'explique notamment par un moindre recours à la Prepae, ainsi qu'un recul du nombre de bénéficiaires de l'allocation de base, induite par la baisse de la natalité des trois dernières années.

Enfin, les dépenses liées aux aides au logement, d'un montant de 17,5 milliards d'euros en 2017, connaissent une très légère diminution de 0,4%, résultant de la mise en place des réformes dans le domaine en 2016 et 2017.

*\*hors prestations indirectes versées au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), de la majoration de pension vieillesse et du congé paternité.*

*L'E-ssentiel réalisée par la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la Cnaf publie les principales données et les travaux d'études de la branche Famille de la Sécurité sociale. L'abonnement est gratuit avec une diffusion uniquement électronique, par mail à [publications-stats@cnaf.fr](mailto:publications-stats@cnaf.fr)*



**Contact presse**  
Virginie Rault  
01 45 65 68 84  
[presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr)